

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt décembre à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2018

Etaient présents :

M.	GAY	Eric	Maire				
M.	LECOURIEUX	Eddie	1 ^{er} adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	LOGOLOGOLAU	Ana	2 ^{ème} adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	DELADRIERE	Bernard	3 ^{ème} adjoint	M.	BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal
Mme	POANIEWA	Pascale	4 ^{ème} adjoint	M.	PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	5 ^{ème} adjoint	M.	MARTIN	Philippe	Conseiller municipal
Mme	KATE	Marie-Hélène	6 ^{ème} adjoint	M.	PERRIN	Florent	Conseiller municipal
M.	SAKOUORY	Claude	7 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	VERGER	Claudine	8 ^{ème} adjoint	Mme	PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	9 ^{ème} adjoint	M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal
Mme	FROGIER	Vaea	10 ^{ème} adjoint	Mme	JANDOT	Monique	Conseillère municipale
M.	GUEPY	Guy	Conseiller municipal	M.	SAM	Léonard	Conseiller municipal
M.	ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	Mme	MALAVAL	Hélène	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

M. Alain RAVUT (Procuration donnée à Armand ESPOSITO).
 Mme Lindsay AMOSALA (Procuration donnée à Marie-Thérèse TU).
 M. Pierre-Henry CHARLES (Procuration donnée à Monique JANDOT).
 Mme Célestine VILI (Procuration donnée à Hélène MALAVAL).

Absent :

M. Patrick LAUBREAUX.

Excusée :

Mme Monique RIVIERE.

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	29
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16 heures 00.

Madame Marie-Thérèse TU est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 138 /18/XII

PORTANT CONFIRMATION DU PROGRAMME INITIAL DE CONSTRUCTION
DE LA FUTURE CASERNE DE GENDARMERIE A SAINT-MICHEL

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 20 décembre 2018,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n° 111/2018 du 14 décembre 2018,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 10 décembre 2018, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 :** Le programme initial de construction de la future caserne de gendarmerie est confirmé et établi sur la base de 16,25 unités de logements (UL).
Il correspond à un effectif de 13 gendarmes permanents, 5 gendarmes mobiles et 1 gendarme adjoint volontaire.
- Article 2 :** Une réserve d'emprise au sol sera définie dans la perspective d'une extension de bureaux, locaux techniques et logements.
- Article 3 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 4 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.


Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 26 DEC. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 26 DEC. 2018
est exécutoire de plein droit

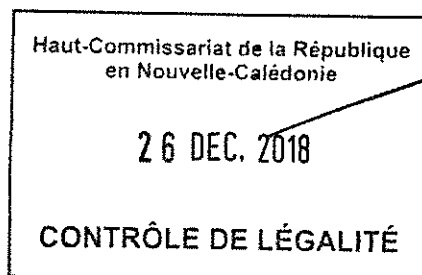
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DECEMBRE 2018

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Le Maire,

Eric GAY

Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales


Eric KEM-SENG



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud

Le Général Christophe MARIETTI, Commandant de la Gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis et Futuna

SECAL – Direction de la Construction

Trésorerie de la province Sud

Direction des Services Techniques et de Proximité

Direction des Finances et de l'Informatique (SF)

Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Confirmation du programme initial de construction de la future caserne de gendarmerie à Saint-Michel.

P.J. : Projet de délibération.

Le Bureau des Affaires Immobilières de la Gendarmerie Nationale (BAIGN) à PARIS a fait connaître que les effectifs de la brigade territoriale du MONT-DORE sont augmentés (désormais portés à 17 gendarmes permanents, 4 gendarmes mobiles et 1 gendarme adjoint volontaire).

La Gendarmerie Nationale souhaite alors savoir si la Ville prévoit de prendre en compte cette évolution d'effectif dans le programme de construction et que cette décision soit actée par délibération du Conseil municipal.

Dans l'objectif de démarrer la construction au plus tôt afin de répondre aux attentes de la population mondorienne et aux besoins de la Gendarmerie Nationale, la solution retenue est de :

- Confirmer le programme initial de construction ;
- Prévoir les réserves d'emprises pour répondre aux besoins complémentaires de bureaux et locaux techniques ainsi que de logements ;
- Convenir avec la Gendarmerie Nationale de réaliser ce complément de programme par avenant au dossier initial.

Ceci permettrait de lancer les travaux du programme initial et monter en même temps le dossier financier, technique et juridique du complément de programme.

Le projet de délibération prévoit ainsi de confirmer le programme initial de l'opération.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 10 décembre 2018.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission.

Tel est le projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 14 décembre 2018

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} adjoint,


Eddie LECOURIEUX